

MACC, l'« entreprise associative »

Comment sensibiliser ses propres salariés à une action de mécénat ? À cette question, l'entreprise MACC de Châtellerault répond de la plus belle des manières, en finançant des projets d'associations au sein desquelles œuvrent ses propres collaborateurs.

L'initiative a pris corps en 2004. En écho aux multiples sollicitations qui se faisaient jour. Du mécénat, Jean-Christophe SUSSET n'ignorait en rien les potentialités. Mais encore lui fallait-il franchir le pas du financement désintéressé. « Nous avons pris conscience que parmi nos collaborateurs, nombreux étaient ceux qui œuvraient bénévolement au sein d'associations, rappelle le dirigeant de MACC Châtellerault, spécialiste de l'équipement pour artisans du bâtiment. L'idée nous est alors venue de faire appel à eux pour la présentation de projets chers à ces associations et de financer, aussi régulièrement que possible, ceux qui nous semblaient les plus dignes d'intérêt. »

Depuis, chaque année, ce sont entre cinq et six dossiers qui sont soumis à l'examen du jury d'experts formé par l'entreprise et un à deux projets qui sont accompagnés, dans le cadre du concours « Des idées solidaires », lancé en interne.

Un projet fédérateur

Sport, humanitaire, enfance... Toutes les bonnes causes sont « soutenables ». « Le montant de notre don, déterminé

au regard de chaque projet, est défini à l'avance, poursuit M. SUSSET. Nous nous faisons un plaisir d'aider ceux qui sont sélectionnés. Et puis, ce mécénat associatif est surtout l'occasion de créer une belle et saine émulation au sein de nos équipes. Il est fédérateur et donne envie à nos collaborateurs de s'engager ».

Chaque mise à l'honneur fait l'objet d'une remise de chèque et d'une petite cérémonie

conviviale, à laquelle les 150 collaborateurs du groupe sont associés. La dernière en date a permis la mise en lumière de la Fédération Française de Taekwondo et d'une association qui contribue à l'optimisation des conditions de vie d'un enfant handicapé. Des idées solidaires qui en appellent bien d'autres... ■

La MACC fait entre un et deux dons par an.



L'UIMM et l'emploi

L'aide au retour ou à l'accès à l'emploi s'inscrit au cœur des actions de mécénat menées par l'UIMM 86, avec le soutien du fonds de l'UIMM AZi (Agir pour l'Insertion dans l'Industrie). L'UIMM Vienne a noué un partenariat avec la Fondation de l'Université de Poitiers, dans le cadre des « Bourses Trajectoires pour l'Industrie ». Depuis six ans, chaque année, elle accompagne une quarantaine d'étudiants en difficulté financière, les aidant à poursuivre leur cursus formation dans les filières d'enseignement industriel. Toujours avec la Fondation de l'Université, l'UIMM a initié le dispositif « Semestre Avenir Industrie », qui permet, en décembre, de repérer des étudiants potentiellement en situation d'échec et de les réorienter vers le monde de l'industrie, via un

cursus créé spécialement avec immersion en entreprise.

L'UIMM est également partenaire de Valoris textile - Croix-Rouge Insertion, avec qui elle vient en aide à des personnes « en perte de confiance », les amenant progressivement sur la voie de la réinsertion. Plus récemment, l'UIMM Vienne a soutenu le démarrage de l'ETTI Valoris Intérim (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion) créée par Croix-Rouge Insertion.

Dans la même veine, on pourrait aussi évoquer l'action à destination des jeunes suivis par l'École de la Deuxième Chance, qui permet de les pré-qualifier sur les métiers industriels de base ou l'action de bourses et parrainage pour les étudiants de l'ENSMA. ■